



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 MARS 2018

Nombre de Membres

* en exercice : 11
* présents : 10
* votants : 11

Date de convocation :

12/03/2018

Date d'affichage :

12/03/2018

L'an deux mil dix-huit et le 17 Mars 2018 à 17h00 le Conseil Municipal de Tourette-du-Château, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 10 : Messieurs : BAUDOIN Laurent, MASSEGLIA Mario, DAUBORD Frédéric, SARTORI Sylvain, BLANCHOIN Paul, DELOUVRIER Éric, GASTAUD Patrice, GALDIN-GASTAUD Bernard ;

Mesdames: LECOINTRE-GASTAUD Corinne, Madame FEDELICH Caroll;

Absent : 1 : Monsieur SCHULTZ Jean-Philippe ;

Pouvoir : 1 : de Monsieur SCHULTZ Jean-Philippe à MASSEGLIA Mario ;

Secrétaire : Monsieur DELOUVRIER Éric a été désigné comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2018

Finances

- Approbation des comptes administratifs 2017 (Budgets Communal – Eau et Assainissement)
- Approbation des comptes de gestion 2017 (Budgets Communal – Eau et Assainissement)
- Affectation des résultats 2017 (Budgets Communal – Eau et Assainissement)
- Vote des taux des taxes communales 2018
- Vote des Budgets Primitifs 2018 (Budgets Communal – Eau et Assainissement)

Enfants

- Fixation du prix de l'accueil du centre de loisir sans hébergement de Saint Martin du Var pour les enfants de Tourette du Château année 2018

Eau

- Demande de baisse du forfait d'eau de Madame VONTOBEL de 500L/jour à 250L/jour

Divers

- Adhésion des communes de Courmes, Amirat et Tourrettes sur Loup à 100% au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, il annonce, qu'une procuration de Monsieur SCHULTZ Jean-Philippe été donnée à M. MASSEGLIA Mario et que ce dernier est en accord avec ce qui est prévu à l'ordre du jour. Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée présente de rajouter exceptionnellement à l'ordre du jour, la modification du plan de financement de la délibération du 11 Novembre 2017 concernant la réfection intérieure de la chapelle. Le rajout de ce point à l'ordre du jour à été voté à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2018

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Approbation des comptes administratifs 2017 (Budgets Communal – Eau et Assainissement)

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Affectation des résultats 2017 (Budgets Communal – Eau et Assainissement)

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Approbation des comptes de gestion 2017 (Budgets Communal – Eau et Assainissement)

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Vote des taux des taxes communales 2018

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Vote du Budget Primitif 2018 Eau et Assainissement

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Vote du Budget Primitif 2018 Communal

Intervention des conseillers, Mme Fedelich Caroli et Monsieur Galdin-Gastaud Bernard, demandant l'intégration au Budget Primitif 2018, des projets relatifs, à la réduction de vitesse et l'aménagement de la RD 27 et la rénovation de la rue de la Fuon d'Audi.

Monsieur Le maire répond que, rien ne permet aujourd'hui de les intégrer au budget 2018.

- Vote pour 9 et 2 absentions

Objet : Fixation du prix de l'accueil du centre de loisir sans hébergement de Saint Martin du Var pour les enfants de Tourette du Château année 2018

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Demande de baisse du forfait d'eau de Madame VONTOBEL de 500L/jour à 250L/jour

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Adhésion des communes de Courmes, Amirat et Tourrettes sur Loup à 100% au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

- Vote pour à l'unanimité

Objet : Réfection intérieure de la chapelle Sainte-Anne

- Vote pour à l'unanimité

Questions du public :

Mme Robecchi :

Concernant la sécurité de la route du stade, madame Robecchi, mets au courant l'assistance, d'un accident survenu deux semaines auparavant sur le stade, et de l'incapacité de son véhicule à emprunter cette route pour aller chercher le blessé sur place. Et fait état de l'insécurité du stade en cas de grave accident.

Madame Fedelich conseillère municipal lui répond que les pompiers peuvent y accéder grâce à un 4X4.

Monsieur Galdin-Gastaud conseil municipal prend la parole en disant que le stade est desservi par deux routes qui se rejoignent.

Monsieur le Maire clos le débat en disant que la route de desserte du stade est une priorité en ce qui concerne la sécurité et que cela devra être voté prochainement, dans la continuité des travaux déjà engagé par les anciennes municipalités et de l'actuelle. Il rappelle aussi que dans le passé, lors accident d'un accident grave, la seule possibilité d'intervention pour les secours avait été l'hélicoptère.

Madame Monti :

Demande à qui appartient la route au niveau de l'intersection de la route de Revest-Les-Roches et du Mont Lion. En effet elle à faillit avoir un accident et la route ne disposent pas de barrières de sécurité en cas de chute du véhicule.

Le Maire lui répons qu'a ce tronçon de route appartient à la commune de Revest les roches.

Toutefois il en préviendra Monsieur le Maire de Revest-Les-Roches ainsi que Monsieur Carrière responsable des routes départementales de notre secteur de bien vouloir se pencher sur le sujet.

Fin des questions du public.

Monsieur le Maire déclare la fin du conseil à 19H13

Le Maire,
Laurent BAUDOIN

le 23/03/2018

